

Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

(adopté par le Gouvernement le 16 septembre 2021)

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Secrétariat général
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
www.fw-b.be - 0800 20 000

Conception graphique et mise en page : MFW-B - direction Communication - service Multimédia

Éd. Resp. : F. Delcor, Secrétaire général - Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Depuis plusieurs années, nous assistons à une véritable prise de conscience de nos sociétés par rapport aux enjeux climatiques. Les nombreux rapports des scientifiques et la mobilisation citoyenne, en particulier des jeunes générations, se traduisent aujourd’hui dans tous les aspects de la discussion politique. Plus personne ne remet en cause les conséquences du dérèglement climatique pour notre planète: réchauffement climatique, hausse du niveau et réchauffement des mers et océans, fonte des glaciers, vagues de canicule et d’inondation, risques sanitaires, augmentation des crises alimentaires et sécheresses, perte de biodiversité, crises économiques, etc. Et les graves inondations que nous avons subies durant l’été 2021, tout comme les vagues caniculaires des étés précédents, illustrent que le dérèglement climatique nous touche toutes et tous, qu’il ne cible pas uniquement les populations vivant dans les zones les plus fortement impactées.

Ces constats sont confirmés par les données et prévisions scientifiques. Le premier volet du 6ème rapport du Groupe d’experts Intergouvernemental sur l’Évolution du Climat (GIEC) est interpellant dans ses conclusions, démontrant que certaines conséquences du changement climatique sont irréversibles à des échelles de temps séculaires. Il confirme que les phénomènes climatiques extrêmes s’intensifieront à l’avenir et relève que, sans mesures et actions immédiates et considérables, le dérèglement climatique se renforcera d’ici 2050 et le réchauffement planétaire dépassera 1,5 °C, voire 2 °C, au cours de ce siècle.

Face à ces constats, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se veut un acteur institutionnel sur lequel la Belgique peut compter dans la lutte contre les changements climatiques. Ce plan d’action stratégique visant un renforcement des actions en faveur de la transition écologique et ses objectifs ambitieux tels que la neutralité carbone au plus tard en 2050, la réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 1990) ou encore l’adoption de mesures d’adaptation durable nécessaires pour préserver la biodiversité, en sont la preuve.

Un tel plan, nous ne pouvions l'élaborer seul. La prise de conscience des enjeux nous touche toutes et tous, il était donc indispensable d'avoir une concertation globale et d'impliquer tous les acteurs et instances des nombreux secteurs qui composent la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son élaboration s'est donc voulue largement participative associant les administrations, les secteurs et la société civile au travers des associations représentatives.

Améliorer la performance énergétique des bâtiments des secteurs de la Fédération, promouvoir la transition écologique et la sauvegarde de la biodiversité au travers d'actions de sensibilisation, instaurer un label « Organisme éco-responsable », intégrer de clauses environnementales dans les marchés publics, développer des formations aux métiers de la rénovation et aux éco-techniques, etc. sont autant d'objectifs qui composent ce plan propre à la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que Ministre-Président, je souhaiterais féliciter tous nos partenaires pour le travail accompli ces derniers mois et me réjouir que ce plan transversal de transition écologique ne soit plus uniquement une ambition du Gouvernement mais une réalité au sein de l'ensemble de la Fédération.

Pierre-Yves Jeholet

Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

Consacré dans sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à contribuer substantiellement, au travers d'une stratégie globale et coordonnée, aux efforts pour repenser nos modes de vie et de consommation et intégrer l'urgence climatique au cœur de son action.

A cette fin, à l'initiative du Ministre-Président, un décret organisant une coordination et un renforcement des actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur d'une transition écologique a été approuvé le 1er juillet 2021. Celui-ci définit des objectifs clairs et ambitieux :

1. La neutralité carbone au plus tard en 2050 ;
2. La réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
3. L'engagement en faveur de mesures d'adaptation comportementale en lien avec la transition écologique et la préservation de la biodiversité.

L'urgence climatique, la préservation de notre environnement et de la biodiversité nécessitent un plan d'action coordonné et transversal, mobilisant toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Constituant une feuille de route prioritaire pour cette législature, les actions du présent plan s'inscrivent dans le prolongement de la Déclaration de politique communautaire 2019-2024. Il reprend les actions essentielles à l'atteinte des objectifs fixés et qui seront menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans chacune des compétences, de même qu'au sein de sa gestion propre, de ses outils et des institutions qu'elle subventionne (administration, organismes d'intérêt public, organismes publics autonomes, associations et bénéficiaires, société civile, etc.). La préservation de la biodiversité est également élevée au rang de priorité gouvernementale, implémentée, de manière directe ou indirecte, au travers des nombreuses actions du plan.

Le climat n'a pas de frontière. De nombreuses actions devront dès lors également être menées en parfaite collaboration ou synergie avec les plans d'actions stratégiques des autres niveaux de pouvoir, particulièrement le Plan National intégré Energie-Climat (PNEC 2021-2030). A cette fin, la Fédération Wallonie-Bruxelles prône la reprise des activités de la CIM « Développement durable », organe permettant l'articulation des actions des différents niveaux de pouvoir.

Conscient de l'urgence, mais également de la nécessité d'une appropriation générale des enjeux par les organismes et les citoyens, l'élaboration de ce plan transversal de transition écologique s'est vue participative, intégrant les acteurs de la société civile au travers du secteur associatif, les administrations, les organismes d'intérêts publics et organismes publics autonomes.

Sous la supervision du Ministre-Président, les acteurs de la société civile ont été sollicités, via une consultation en ligne, durant le mois de novembre 2020. Plusieurs centaines d'associations ont ainsi pu s'exprimer au travers notamment des collectifs sollicités. Plusieurs dizaines de propositions d'actions ont ainsi été recueillies et intégrées dans le plan d'action final.

De plus, à la suite d'un processus de consultation conduit par les ministres compétents, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les organismes d'intérêt public et organismes publics autonomes ont également pu, au cours du dernier trimestre 2020, apporter leur contribution aux actions de ce plan.

Après compilation des propositions retenues, le projet de plan a été soumis, dans un second temps, à l'avis des organes consultatifs et des acteurs publics (ministère, organismes d'intérêts publics et organismes publics autonomes).

« L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan transversal, concrétisant des objectifs fixés dans un cadre décretaal, constitue une réponse sérieuse, volontariste et ambitieuse de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles face aux constats relevés. »

Ce plan repose ainsi sur la synthèse des contributions de la société civile et des administrations et s'articule autour de 6 axes prioritaires

- 1. La mobilité ;**
- 2. Les infrastructures immobilières ;**
- 3. Les marchés publics ;**
- 4. L'adaptation comportementale ;**
- 5. La formation, l'information et la sensibilisation ;**
- 6. Actions transversales.**

De manière non exhaustive, ce projet reprend des actions de soutien à la mobilité durable, de rénovations de bâtiments, de monitoring des consommations (empreinte carbone, production de déchet, consommations énergétiques...), d'encouragement aux comportements respectueux de l'environnement, de sensibilisation à l'empreinte écologique des modes de consommation, de gestion financière écoresponsable.

Au-delà des actions présentées dans ce plan, l'intention est de créer un cercle vertueux renforçant les dynamiques collectives et positives au sein de la population en faveur de la préservation de notre environnement.

Les actions présentées intégrées seront mises en œuvre par les cinq ministres du Gouvernement, en s'appuyant sur les ressources et expertises de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de son Ministère, de ses organismes et des institutions qu'elle subventionne, notamment le secteur associatif.

Les actions de ce plan de transition écologique sont, pour partie, financées au travers du plan de relance européen, faisant de ce plan stratégique du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles un plan ambitieux d'un point de vue écologique et soutenu par des budgets importants, démontrant la nécessité et l'urgence accordées aux actions en faveur de la préservation de notre environnement et de la biodiversité.

Un Comité assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre du plan et intégrera des représentants du Gouvernement, des administrations et organismes publics, et des experts indépendants issus de la société civile. Il se réunira régulièrement pour dresser un état d'avancement de l'exécution des mesures reprises dans le plan, et en évaluer l'efficacité. Le cas échéant, le Comité proposera des améliorations en vue d'augmenter l'efficacité des mesures réalisées ou garantir l'atteinte des objectifs fixés.



Axe 1 – Mobilité : Développer une politique de mobilité écoresponsable au sein des compétences de la FWB

1. État de la mobilité

Cette action vise, dans un premier temps, à identifier les indicateurs de mobilité, en vue, dans un second temps, de réaliser un état des lieux de la mobilité au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via le recueil et l'analyse des données de mobilité dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Cette action intégrera, entre autres, la réalisation régulière d'un cadastre des véhicules et de leur consommation, un suivi de l'usage des transports en commun et de mobilité douce, et un suivi des pratiques de covoiturage.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSA, ETNIC, ONE, RTBF, WBE, WBI.

2. Une gestion optimisée de la mobilité – Élaboration de plans de mobilité

Cette action concerne l'élaboration et la mise en œuvre des plans de mobilité. Ces plans de mobilité visent à analyser la mobilité au sein des institutions et organismes dépendants de la Fédération. Ceux-ci visent à améliorer les indicateurs de la mobilité identifiés, afin de contribuer aux objectifs globaux de neutralité carbone, de réduction de gaz à effets de serre et de soutien à la biodiversité. A cet effet, les plans viseront, le cas échéant, à améliorer la mobilité, à promouvoir et contribuer à l'utilisation des transports respectueux de l'environnement, que ce soit pour les déplacements professionnels ou autres. Dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale, il s'agit de mener une réflexion quant à l'usage de l'enseignement hybride/bimodal lorsque cela répond à des besoins de certains publics cibles (adultes en reprise d'étude, programme en horaire décalé, ...).

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSA, établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale, ETNIC, ONE, RTBF, WBE, WBI.

3. Réduction de l'impact environnemental de la mobilité

Action 1.3.1. : Déploiement de la mobilité douce

Cette action vise à promouvoir et développer la mobilité douce, y compris dans le cadre de déplacements professionnels. Par mobilité douce, il est entendu les modes de déplacements ayant un impact environnemental réduit tels que le déplacement à pied, en vélo ou trottinette, les transports en commun ou le covoiturage, par exemple. Particulièrement, dans le cadre des déplacements scolaires, cette action intègre entre autres l'encouragement à l'organisation de « pedibus » et « vélobus », en collaboration avec la région wallonne et la région de Bruxelles-Capitale, pour permettre aux élèves plus jeunes de venir à l'école à pied ou à vélo. Dans ce cadre, une réflexion sera initiée avec les clubs sportifs en vue de développer le covoiturage. Dans le cadre de l'enseignement supérieur, il s'agit de poursuivre les projets développés par les établissements d'enseignement supérieur, d'informer sur les bonnes pratiques et de faciliter l'échange d'informations entre les établissements.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny, Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, ETNIC, ONE, RTBF, WBE, WBI, secteur du sport.

Action 1.3.2. : Verdissement de la flotte des véhicules

Cette action vise à privilégier, au sein de la fonction publique, l'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement, notamment respectant la réglementation écoscores, tels que des véhicules hybrides ou électriques. Cette action intègre également la réalisation régulière d'un cadastre des véhicules et de leur consommation.

- > Ministres associés : Daerden, Linard, Désir
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ETNIC, ONE, RTBF, WBE.

Action 1.3.3. : Outil d'aide à la mobilité écoresponsable

Cette action vise à promouvoir l'utilisation d'outils d'aide et d'optimisation des parcours de mobilité, aussi bien pour les déplacements privés que professionnels. Dans le cadre du covoiturage, cette action vise par exemple à mettre en place une plateforme de partage visant le développement de la pratique du covoiturage.

- > Ministres associés : Daerden, Linard, Désir
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ETNIC, ONE, RTBF, WBE.

Action 1.3.4. : Adaptation réglementaire de mobilité

Cette action vise à intégrer, dans la législation actuelle, les objectifs de neutralité carbone appliqués aux véhicules de la fonction publique, au travers d'un arrêté « flotte de véhicule » intégrant les aspects environnementaux et une adaptation des circulaires liées aux missions de service.

- > Ministres associés : Daerden et Linard
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et organismes d'intérêts publics.

4. Amélioration des infrastructures de mobilité verte

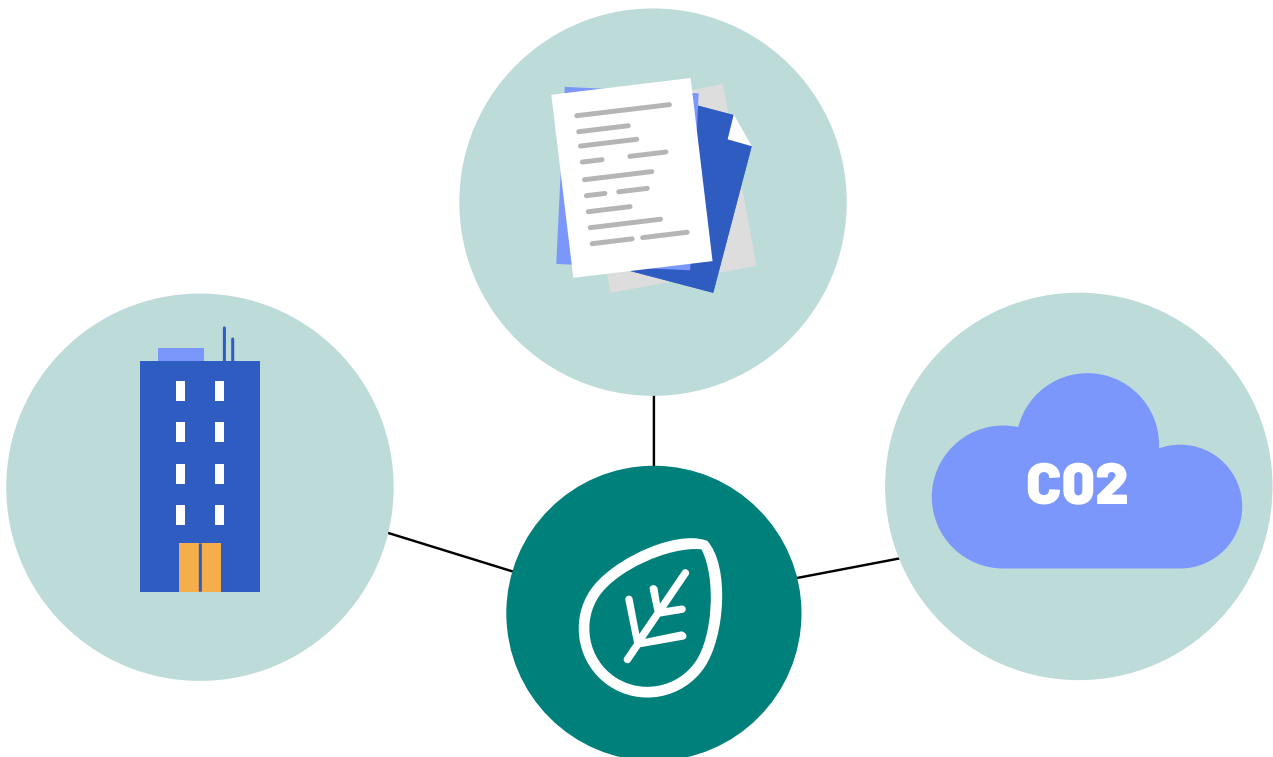
Cette action vise à améliorer les infrastructures de mobilité, au travers d'infrastructures cyclistes ou de bornes de recharges électriques. Elle vise également à promouvoir l'implantation de stationnements vélo sécurisé dans ou à proximité immédiate des bâtiments des secteurs concernés. Elle vise également l'amélioration des infrastructures de mobilité du Ministère, des établissements scolaires et de plusieurs organismes dépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, CSA, ETNIC, ONE, RTBF, WBE, WBI.

5. Développement d'une mobilité internationale écoresponsable

Dans le cadre des déplacements internationaux, cette action vise à sensibiliser à l'impact environnemental des déplacements internationaux et à développer un programme de compensation des émissions de dioxyde de carbone résultant de la mobilité internationale des actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment via un programme de plantation d'arbres. Cette action contribue également à la préservation de la biodiversité. Dans l'enseignement supérieur particulièrement, dans le cadre du programme Erasmus, les établissements d'enseignement supérieur informeront et sensibiliseront les étudiants aux différents modes de déplacements envisageables. Une réflexion sera également menée sur les modes de déplacements des académiques et des chercheurs. Dans ce cadre, il sera notamment demandé à l'ARES et au FNRS de formuler des propositions sur les modes de déplacements des académiques et des chercheurs en vue de concilier l'impact écologique et coût financier des déplacements internationaux des chercheurs et académiques.

- > Ministres associés : Jeholet, Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : ARES, établissements d'enseignement supérieur, FNRS, secteur de la recherche, WBI.



Axe 2 – Infrastructures immobilières : Soutenir l'évolution des infrastructures immobilières dans leur transition environnementale et énergétique

1. Vers une gestion intégrée et coordonnée des infrastructures immobilières

Action 2.1.1 : Outils de gestion

Cette action vise à doter la Fédération Wallonie-Bruxelles d'outils et d'éléments permettant une gestion intégrée de son parc immobilier.

- > Ministres associés : Daerden, Linard et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, RTBF.

Action 2.1.2 : Contrat de performance énergétique

Cette action vise à poursuivre le projet-pilote de contrat de performance énergétique par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- > Ministres associés : Daerden
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires.

2. Améliorer la performance énergétique des infrastructures immobilières

Cette action vise à améliorer, lors de rénovation ou constructions, la performance énergétique des infrastructures immobilières afin de rencontrer les objectifs européens de neutralité carbone et de performance énergétique tels que déclinés par les Régions pour

les bâtiments de la Fédération (conformément à son plan stratégique et aux actions de la Fédération soutenues au travers du plan de relance européen) et pour les bâtiments des secteurs subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (notamment via les actions de la Fédération soutenues par le plan de relance européen). Quand cela est possible, la rénovation de bâtiments plutôt que la construction sera privilégiée. Quand cela est possible, le recours à la déconstruction sélective des bâtiments dans les marchés publics ou soutenir par un subside les maîtres d'ouvrage qui mettent en place la déconstruction sélective sera privilégié. Lors de rénovations, le réemploi circulaire de matériaux exploitable pourra être réalisé. Enfin, cette action vise également à favoriser, lors de rénovation ou construction, l'autoconsommation énergétique.

Précisément, cette action vise les secteurs suivants :

- **Les infrastructures publiques** : en améliorant, lors de rénovation ou construction, la performance énergétique des infrastructures immobilières afin de rencontrer les objectifs européens de neutralité carbone et de performance énergétique tels que déclinés par les Régions pour les bâtiments de la Fédération, conformément à son plan stratégique. Les organismes d'intérêt public et les organismes publics autonomes qui relèvent de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront également accompagnés dans leur projet immobilier, lors de rénovation ou construction.

- **Les infrastructures scolaires** : en contribuant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments scolaires, lors de rénovation ou constructions, conformément au plan stratégique de rénovation des bâtiments scolaires, et complété par les projets issus du plan de relance européen. Des actions de sensibilisation des élèves et des étudiants à la transition énergétique lors de la rénovation de leur école ou de leur établissement seront également soutenues.

- **Les infrastructures universitaires** : en contribuant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments universitaires, lors de rénovation ou constructions, conformément au plan stratégique élaboré, et complété par les projets issus du plan de relance européen.

- **Les infrastructures culturelles** : en veillant à ce que les projets de construction ou de rénovation d'infrastructures culturelles s'inscrivent dans une trajectoire de respect des objectifs de neutralité carbone et de performance énergétique.

- **Les infrastructures sportives** : en contribuant à l'amélioration de la performance énergétique des infrastructures sportives, lors de rénovation ou constructions, conformément au plan stratégique élaboré, et complété par les projets issus du plan de relance européen.

- **Les infrastructures de l'Aide à la jeunesse** : en contribuant à l'amélioration de la performance énergétique des infrastructures des institutions publiques de protection de la jeunesse, lors de rénovation ou constructions, conformément au plan stratégique élaboré, et complété par les projets issus du plan de relance européen.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, infrastructures universitaires, infrastructures culturelles, infrastructures sportives, infrastructures de l'aide à la jeunesse.

3. Soutenir la production énergétique d'origine durable - Favoriser l'autoconsommation

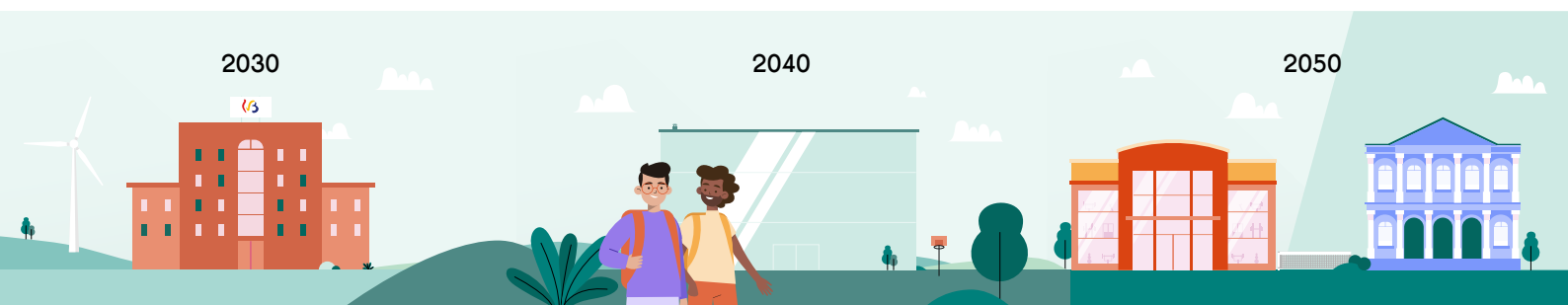
Cette action vise à encourager la production d'énergie durable et l'autoconsommation énergétique.

- > Ministres associés : Daerden, Linard.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, CSA, ONE, RTBF.

4. Contribuer à l'amélioration de la biodiversité

Cette action vise à intégrer la biodiversité au sein des bâtiments et espaces extérieurs associés (toitures vertes, jardins, ruches...). Elle vise l'application des principes de gestion différenciée dans la gestion des espaces verts. Cette action vise la concrétisation des projets existants et le développement de nouveaux projets.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, CSA, établissements d'enseignement supérieur, ONE, RTBF, WBI.



Axe 3 – Marchés publics : Intégrer la transition écologique au cœur des marchés

1. Analyse des marchés publics actuels - Cartographie des marchés publics

Cette action vise à cartographier les marchés existants et à identifier les marchés critiques (importance budgétaire et impact environnemental les plus importants) au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ETNIC, WBE, WBI.

2. Des clauses environnementales

Action 3.2.1. : Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics

Cette action vise à proposer un éventail d'exigences écologiques et de soutien à la biodiversité pouvant être intégrés comme critère d'attribution des marchés publics indépendamment des montants. Elle vise également à proposer des clauses-type et/ou un guide méthodologique aux pouvoirs adjudicateur. Pour ce qui relève de l'enseignement supérieur, la Commission de développement durable de l'ARES sera chargée de travailler avec les établissements au partage d'informations et à l'harmonisation des pratiques.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et infrastructures subventionnées, CSA, ONE, RTBF.

Action 3.2.2. : Maîtrise de l'impact environnemental de la politique d'achat du Ministère

Cette action vise à assurer la maîtrise des impacts écologiques de la politique d'achats de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de réduire progressivement le volume des impacts négatifs sur son environnement. Les objectifs visés sont notamment :

- En 2024, 85% des marchés publics passés par la DMPA comportent des critères de développement durable ;
- Toute nouvelle intégration d'un véhicule à la flotte du Ministère a fait l'objet d'une analyse en matière d'empreinte carbone/environnementale ;
- Proscrire les produits à usage unique non recyclables ;
- Favoriser le recours aux produits et biens issus du réemploi, réparables et/ou recyclables;
- Requérir des certificats (écolabels, ...) auprès des soumissionnaires.

- > Ministres associés : Daerden et Linard
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, RTBF, ONE.

3. Des centrales d'achat

Action 3.3.1. : Mettre en place des centrales d'achat

Cette action vise à mettre en place des centrales de marchés à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant une mutualisation de certaines commandes selon des critères environnementaux définis, notamment une centrale d'achat pour le monitoring énergétique.

- > Ministres associés : Daerden, Linard et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, CSA, ONE, RTBF.

Action 3.3.2. : catalogue de produits et solutions durables

Cette action vise à proposer un catalogue de produits durables. Entre autres, le développement de cahiers des charges « verts », valorisant l'acquisition de solutions informatiques peu consommatrices d'énergie, incluant également des fournitures et consommables durables, sera privilégié.

- > Ministres associés : Daerden, Linard et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSA, ETNIC, ONE, RTBF.

4. Intensification de nouvelles pratiques - Promouvoir l'achat de l'usage des biens

Cette action vise à promouvoir l'achat de l'usage plutôt que l'achat de biens (économie de la fonctionnalité). Certains produits se prêtent bien à ce type d'expérience (matériel IT, mobilier, équipement événementiel, vélos, etc.).

- > Ministres associés : Daerden et Linard
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Centre de prêt de Naninne, ETNIC, PointCulture, WBE.



Axe 4 – Adaptation comportementale : La transition écologique, une préoccupation commune.

1. Digitalisation : Développer la gestion électronique des documents.

Cette action vise à implémenter et à former à la « Gestion Electronique des Documents (GED) », afin de renforcer les économies de papier, via notamment :

- Une dématérialisation des documents administratifs, notamment les dossiers personnels des enseignants ;
- Une dématérialisation des rapports d'activités et financiers annuels des opérateurs.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSA, ETNIC, ONE, RTBF, WBE, WBI.

2. Nouvelles organisations du travail :

Action 4.2.1. : Développer le télétravail.

Cette action vise à prévoir les dispositions pour maintenir une certaine fréquence de télétravail après le reflux de la pandémie afin de réduire l'impact environnemental de la mobilité professionnelle en Fédération.

Dans ce cadre, cette action vise, entre autres, à fournir les salles de réunions avec du matériel de visioconférence adéquat. Elle vise également à une virtualisation des serveurs en vue de diminuer l'empreinte écologique.

- > Ministres associés : Daerden
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Organismes relevant du secteur XVII.

Action 4.2.2. : Flexibiliser les horaires de travail

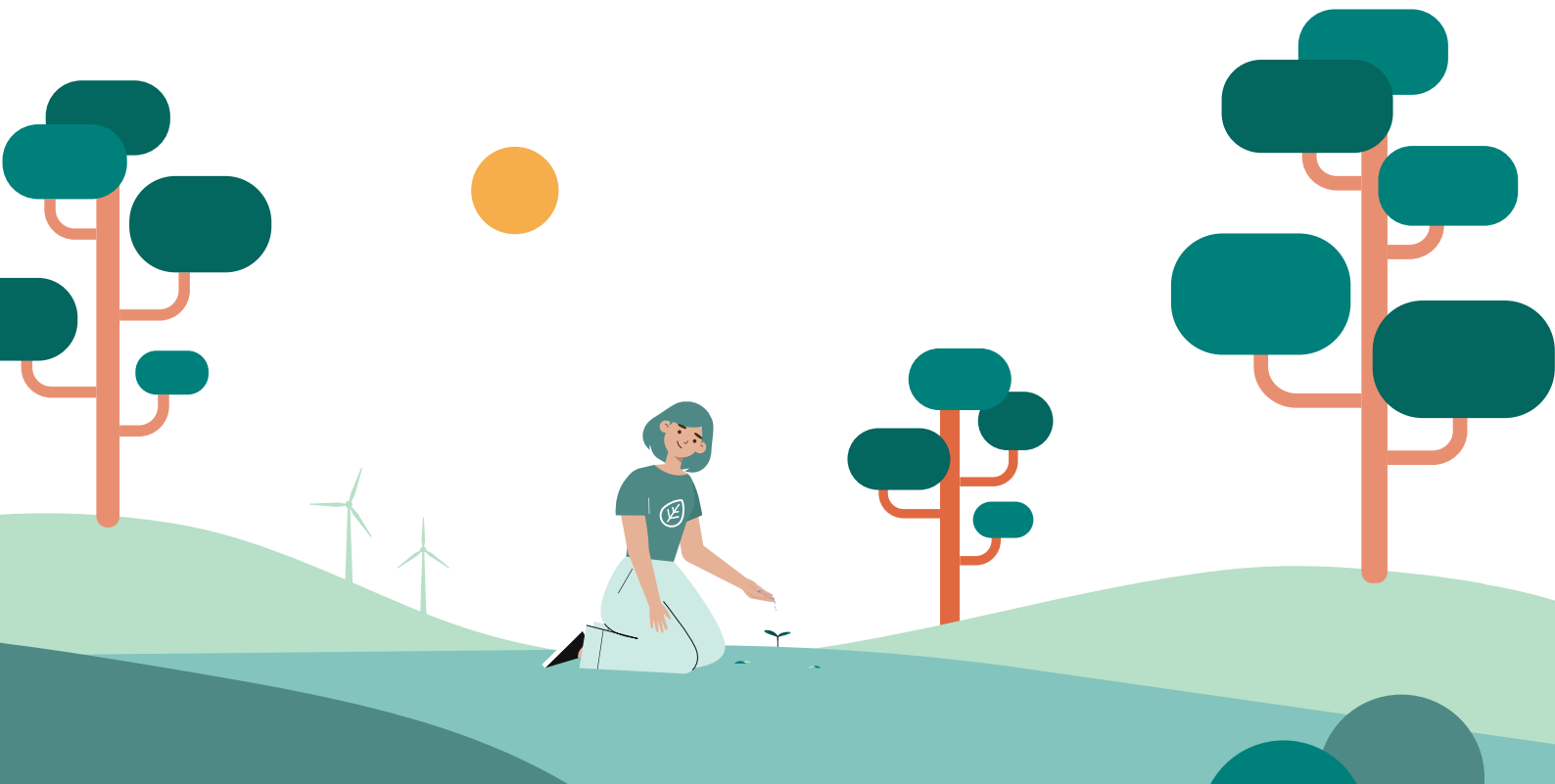
Cette action vise à permettre une flexibilité accrue des horaires de travail en présentiel.

- > Ministres associés : Daerden
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Organismes relevant du secteur XVII.

Action 4.2.3. : Aménagements des espaces de travail

Cette action vise à aménager, au sein du Ministère, des postes de travail pour permettre une flexibilité spatiale (notamment, salles de réunion équipées d'outils Visio et espaces de coworking dans tous nos principaux centres administratifs à Bruxelles et en Wallonie). L'action vise également l'optimisation de l'occupation des infrastructures/bureaux de la FWB.

- > Ministres associés : Daerden.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Organismes relevant du secteur XVII.



3. Gestion des ressources :

Action 4.3.1. : Cadastre et monitoring de l'utilisation des ressources

Cette action vise à assurer un cadastre et un monitoring continu (éventuellement automatisé) des consommations de diverses ressources. Précisément, cette action vise le cadastre et le suivi :

- Des consommations énergétiques des bâtiments ;
- Des consommations en eau des bâtiments ;
- De la production de déchets
- De l'utilisation des produits consommables

Dans le cadre de l'enseignement supérieur, une attention particulière sera accordée à la conception des nouveaux bâtiments dans une logique de régulation continue du fonctionnement du bâtiment.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, CSA, établissements d'enseignement supérieur, établissement d'enseignement de promotion sociale, ONE, RTBF, WBI

Action 4.3.2. : Elaboration de plans d'action pour la minimisation de la consommation des ressources

Cette action vise à encourager les acteurs institutionnels et sectoriels à mener une réflexion sur sa gestion des ressources (déchets, eau, énergie...), en vue de réaliser un plan d'action pour la minimisation de celles-ci. Ces plans d'action peuvent notamment intégrer le placement d'équipements réduisant les consommations énergétiques. Cette action vise également à poursuivre la sensibilisation des opérateurs en arts vivants – particulièrement les festivals – via leurs contrats-programmes à réfléchir à leur impact en matière de transition écologique. Cette action vise à l'installation progressive de limiteurs de pression d'eau en vue de diminuer la consommation d'eau. Cette action vise également à promouvoir l'utilisation de citerne à eau de pluie. Cette action vise à prévoir, le cas échéant, un délai minimum (de 24h) avant le nettoyage de tout événement pour permettre un accès prioritaire aux acteurs de l'économie sociale afin de récupérer le matériel récupérable/réemployable. Cette action vise à optimiser l'utilisation de produits consommables, par exemple, via la suppression de l'utilisation des plastiques à usages uniques, la mise en place de copieurs/imprimantes collectifs, ou l'impression recto verso par défaut.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSA, établissements d'enseignement supérieur, établissement d'enseignement de promotion sociale, ETNIC, ONE, RTBF, WBE, WBI.

4. Organismes écoresponsables :

Action 4.4.1. : Instauration d'un label/charte « Organisme écoresponsable »

Cette action vise à instaurer un label/charte « Organisme écoresponsable » à destination des secteurs qui relèvent de la Fédération, sur une base volontaire. Ce label sera décerné aux organismes répondant à un certain nombre de critères et bonnes pratiques environnementales et écologiques, et rassemblées au sein d'une charte. Elle vise à induire un cercle d'engagement vertueux. Ces chartes pourront être élaborées par secteurs.

Dans le secteur « Jeunesse » en particulier, via un soutien accru au programme « Maisons de Jeunes vertes » qui mène actuellement des actions sur base d'une convention pluriannuelle. Ils disposent déjà d'une charte, qui sera valorisée.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSEM, établissements scolaires, ONE, SGAM, secteur de la jeunesse, WB Design et Mode, WB Image, WB Musique, WB Théâtre et Danse.

Action 4.4.2. : Identification de personnes de contact pour une transition écologique

Cette action vise à identifier un interlocuteur pour les initiatives relatives à la transition écologique au sein des organismes visés. Il sera chargé de formuler des propositions d'actions et être l'interlocuteur pour les questions relatives à la transition écologique. Pour l'enseignement supérieur, il s'agit de poursuivre la dynamique entreprise dans les Universités et Hautes écoles et de sensibiliser les Ecoles supérieures des Arts à l'intérêt de désigner une personne de contact afin de participer à l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSA, établissements d'enseignement supérieur, ETNIC, ONE, RTBF, SGAM, WBE.

Action 4.4.3. : adaptation des contrats de pilotages/objectifs des écoles

Encourager les mesures concrètes soutenant l'atteinte des objectifs que se fixe une école conformément à la thématique 14° « maintenance et infrastructure scolaire » dans les plans de pilotage.

- > Ministres associés : Daerden et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, établissements scolaires.

Action 4.4.4. : Déploiement d'écocrèches

Cette action vise, dans une dynamique favorable au déploiement d'écocrèches, à promouvoir une bonne gestion de l'eau, une mobilité douce et un modèle 'zéro déchet' (compostage, vaisselles en verre et en inox, gourdes, couches lavables, etc.) tout en veillant à garantir la qualité environnementale du matériel utilisé (matériel de puériculture, meubles, linges, jouets écoresponsables, produits d'entretien écologiques) et la mise à disposition de repas bios et locaux.

- > Ministres associés : Linard
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : ONE.

5. Soutien aux projets environnementaux :

Action 4.5.1. : Projets environnementaux pour le secteur de la Jeunesse

Cette action vise la mise en place de projets environnementaux via la convention « Maisons de Jeunes vertes » permettant de développer la citoyenneté des jeunes en s'appuyant sur le concept de croissance durable dans ses dimensions sociale, économique et environnementale. Elle vise notamment la prise en compte de critères de durabilité dans les pratiques d'animation, dans la mise en projet des jeunes et dans la gestion des associations. La nouvelle convention intégrera ces nouvelles missions.

- > Ministres associés : Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : secteur de la jeunesse.

Action 4.5.2. : Soutien à la recherche

Cette action vise à poursuivre le soutien à la recherche d'excellence visant la transition écologique.

- > Ministres associés : Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : FNRS, Universités.

Action 4.5.3. : Des infrastructures de recherche

Cette action contribue à l'atteinte des objectifs européens de 3% du PIB pour la recherche. Elle vise à soutenir la recherche scientifique dans les domaines du climat et des énergies renouvelables par la création d'une plateforme interuniversitaire « Climat et environnement ».

- > Ministres associés : Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Universités.

Axe 5 – Formation, information, sensibilisation : La connaissance, moteur de la transition écologique.

1. Information

Action 5.1.1. : Développer un site internet intégré

Cette action vise à intégrer au sein du portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur un site internet reprenant l'ensemble des initiatives de transition écologiques reprises dans ce plan ou mises en œuvre par les acteurs issus des secteurs de la fédération, afin de créer un cercle d'engagement vertueux. Ce site internet permettra également de visibiliser l'effort général (au moyen d'indicateurs clairs) confirmant la trajectoire de rencontres des objectifs 2030 et 2050, et l'efficacité des mesures mises en place.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiments scolaires, ONE, SGAM.

Action 5.1.2. : Coordonner la documentation

Cette action vise à coordonner la documentation, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, disponible sur la thématique de la transition écologique et environnementale adaptée aux secteurs de la fédération, notamment via la mise à disposition de supports de communication communs. Cette action vise notamment à mettre à disposition des établissements d'enseignement supérieur des ressources numériques sur la transition écologique et les partager via les pôles académiques.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ONE, SGAM.

Action 5.1.3. : Limitation de la publicité préjudiciable à l'environnement

Cette action vise à ce que la communication commerciale ne puisse pas encourager des comportements préjudiciables à la protection de l'environnement.

- > Ministres associés : Linard
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : les éditeurs de services de médias audiovisuels, les éditeurs de services de médias audiovisuels de proximité et les fournisseurs de services de partages de vidéos.

Action 5.1.4. : Organisation d'un événement fédérateur

Cette action vise la réalisation d'un événement fédérateur sur la transition écologique.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ETNIC, ONE, RTBF, SGAM, WBE.

2. Sensibilisation

Action 5.2.1. : Campagnes et activités de sensibilisation

Cette action vise à réaliser des campagnes de sensibilisation sur des problématiques liées à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité, telles que par exemple l'écogestion, la mobilité durable, l'utilisation des ressources... Divers canaux de communication pourront être utilisés en fonction du public visé.

Notamment, cette action vise la réalisation d'activités de sensibilisation pour/par le service public, notamment la projection de films de sensibilisation, l'organisation de conférences et de journées thématiques.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, CSA, CSEM, ETNIC, secteur de la Jeunesse, RTBF, SGAM, WB Design et Mode, WBE, WB Image, WB Musique, WB Théâtre et Danse.

Action 5.2.2. : Implication des médias publics

Cette action vise à accompagner les travaux initiés par la RTBF et les télévisions locales quant au traitement éditorial de la question écologique, et cela fin de les soutenir dans leurs création, production et diffusion de contenus y afférent.

- > Ministres associés : Linard
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : RTBF et les télévisions locales.

Action 5.2.3. : Implication des opérateurs culturels

Cette action vise à encourager les opérateurs culturels à s'emparer des enjeux écologiques et les valoriser.

- > Ministres associés : Linard
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : le secteur culturel

Action 5.2.4. : de la gestion des déchets lors d'événements

Cette action vise à sensibiliser les organisateurs d'événements culturels, de jeunesse, sportifs, ainsi que les événements organisés sur les campus ou dans les établissements d'enseignement supérieur, à la problématique de la réduction des déchets. Pour ce qui relève de l'enseignement supérieur, il s'agit de travailler avec la commission de développement durable de l'ARES et les établissements afin de partager les bonnes pratiques et les sensibiliser à la gestion des déchets.

- > Ministres associés : Linard et Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Administration générale de la Culture, établissements d'enseignement supérieur, RTBF, secteur de la Jeunesse, secteur du Sport, SGAM.



Action 5.2.5. : de la sensibilisation en milieu scolaire

Sensibilisation des élèves aux questions de biodiversité et de transition écologique, dès le fondamental au travers du référentiel de sciences du tronc commun et du référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale. Cette action vise également la sensibilisation des élèves à la réparation d'objets technologiques au travers du référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique du Tronc commun.

- > Ministres associés : Désir
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : établissements scolaires, WBE.

Action 5.2.6. : de la sensibilisation à l'impact des modes de consommation

Cette action vise la sensibilisation et l'information des élèves à l'impact environnemental de leur mode de consommation, notamment alimentaire en vue de promouvoir une alimentation équilibrée et durable.

- > Ministres associés : Linard et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Administration générale de la Culture, établissements scolaires, ONE, WBE.

Action 5.2.7. : de la sensibilisation estudiantine

Cette action vise à charger les établissements d'enseignement supérieurs de sensibiliser l'action estudiantine en matière d'environnement (campus durable, campus responsable, etc.). Il s'agit également d'encourager le partage d'informations et de bonnes pratiques entre les établissements et les cercles étudiants.

- > Ministres associés : Glatigny.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : établissements d'enseignement supérieur, WBE.

Action 5.2.8. : de la sensibilisation des jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse

Cette action vise à encourager la mise en œuvre de projets pilotes qui associent les secteurs de l'Aide à la jeunesse et particulièrement les AMO aux maisons de jeunes et à toutes initiatives locales visant à amener les jeunes à appréhender leur environnement et les enjeux bioclimatiques, à poser des actions concrètes favorisant le respect et la sauvegarde de la biodiversité et adopter des comportements écoresponsables.

- > Ministres associés : Glatigny
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : secteur de l'Aide à la jeunesse.

3. Formation

Action 5.3.1. : Formation continue des enseignants

Cette action vise à promouvoir la formation continue des enseignants quant aux connaissances et compétences relatives aux défis environnementaux.

- > Ministres associés : Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : le secteur de l'enseignement obligatoire

Action 5.3.2. : Des outils pédagogiques

Développer des outils pédagogiques pour faciliter l'appropriation des enjeux climat/énergie par les enseignants.

- > Ministres associés : Désir
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : le secteur de l'enseignement obligatoire

Action 5.3.3. : Education à l'environnement

Cette action vise l'intégration des enjeux « climat et énergie » dans le programme des thèmes relatifs à l'éducation à l'environnement dans le cadre de l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'Education, à l'Environnement, à la Nature et au Développement durable (décret du 20 décembre 2011).

- > Ministres associés : Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : le secteur de l'enseignement obligatoire

Action 5.3.4. : Formation aux métiers de la rénovation et inclusion des écotechniques dans les formations concernées

Cette action vise à mettre en place ou informer sur les formations/cursus de formation aux métiers de la rénovation. Dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale, une attention particulière sera accordée à l'inclusion des écotechniques dans les cursus impactés (Bachelier en construction, bachelier en agronomie, Technicien en construction, Certificats relatifs à des métiers liés à la construction).

- > Ministres associés : Daerden, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : établissements d'enseignement de promotion sociale, WBE.

Action 5.3.5. : Mise à niveau législative

Cette action vise à informer certains acheteurs du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les spécificités régionales des législations environnementales applicables, via des formations spécifiques.

- > Ministres associés : Daerden
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Axe 6 – Mesures transversales

1. Gestion budgétaire et financière

Action 6.1.1. : Obligations vertes

Cette action vise à inciter les différentes instances publiques à montrer l'exemple comme émetteur de dette socialement responsable (obligation durable, verte ou sociale) en plaçant l'argent public à court ou à long terme de manière socialement ou écologiquement responsable.

- > Ministres associés : Daerden.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Action 6.1.2. : Notation extrafinancière

Cette action vise à soutenir le projet de notation extrafinancière appelée également notation sociétale (par DGBF), évaluant les facteurs de durabilité de la FWB. Cette action vise également à communiquer (en interne et externe) sur les résultats de la notation extrafinancières de la CFB.

- > Ministres associés : Daerden
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Action 6.1.3. : Indice de référence en développement durable

Cette action vise l'émission d'un « social benchmark » ou « social bond ». Dès lors, la DGBF envisage la possibilité de mettre en place une procédure de marché public afin de désigner une agence de notation dans le but de mettre à jour le score ESG de la FWB.

- > Ministres associés : Daerden
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Action 6.1.4. : Réinvestissement des fonds

Cette action vise à garantir que les potentielles économies réalisées suite à la mise en œuvre des actions de ce plan soient réintégrées dans des projets visant la transition écologique ou le soutien à la biodiversité.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : CSA, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ETNIC, ONE, RTBF, SGAM, WBE.

2. Décisions gouvernementales - Evaluation de l'impact écologique

Un avis sur l'impact écologique et sur la biodiversité des dispositions décrétales présentées au Gouvernement sera sollicité auprès d'un groupe d'expert spécialisé.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir.
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3. Des acteurs et actions de la transition écologique - Cartographie des acteurs et actions

Cette action vise à réaliser une cartographie des acteurs et des actions militant en faveur d'une transition écologique. Cette action vise également la diffusion des bonnes pratiques identifiées par ces derniers.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny et Désir
- > Cette action vise les secteurs et organismes suivants : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, WBI.

4. Des relations extérieures

Action 6.4.1. : Des recommandations parlementaires

Cette action vise à assurer le suivi des recommandations du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard, Glatigny, Désir.

Action 6.4.2. : Des relations intrabelges

Cette action vise à assurer une concertation intergouvernementale avec les régions wallonnes et bruxelloises sur les synergies et complémentarités possibles entre les actions du présent plan et celles des contributions régionales au Plan d'action national Energie-Climat (PNEC). Elle vise également à solliciter, auprès des régions, des recommandations en vue d'une transition écologique, notamment afin d'assurer la meilleure accessibilité possible de tous les bâtiments publics via les TEC.

- > Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard.

Action 6.4.3 : Des recommandations et obligations internationales

Cette action vise à analyser l'application des recommandations figurant dans la "Convention des maires" dans la stratégie immobilière globale.

> Ministres associés : Jeholet, Daerden, Linard.

